

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 17 JUIN 2021

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Bernard PANNEKOECKE, Maire.

Membres présents : M. Philippe PFISTER - 1^{er} adjoint ; Mme Patricia CASNER - 2^{ème} adjoint ; MM. Alain JANEL - 3^{ème} adjoint ; Marc BEILL - 5^{ème} adjoint ; Patrick BEIN ; Jean-François WOELFFLIN ; Mmes Evelyne FERRY ; Cécile CHARLIER ; M. Patrick BANZET ; Mmes Pascale MATHIOT ; Véronique VAGNER ; Diana POPOVA ; M. Stephan LANG ; Mmes Karima RENAUD ; Tessy HAUTIERE ; MM. Stéphane HOUTMANN ; Stéphane PIR ; Mme Floriane PIERSON.

Membres absents excusés : Mme Christiane CUNY - 4^{ème} adjoint (procuration à Pascale MATHIOT) ; M. Denis BETSCH (procuration à Patricia CASNER) ; Mme Isabelle VERLET (procuration à Philippe PFISTER) ; M. Olivier MANGEL (procuration à Véronique VAGNER).

Assistait à la séance : Eric KLUGHERTZ-BORGOGNO, secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 29 AVRIL 2021

Le procès-verbal du 29 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

MISE AUX NORMES DE LA SALLE DES FETES : ATTRIBUTION DES MARCHES PUBLICS

Le Conseil Municipal

Vu le résultat de la consultation relative aux travaux de mise aux normes de la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés suivants :

Lot	Désignation	Entreprise	Montant € HT
1	VRD/Assainissement	BTP STEGER	10.783,64
2	Gros œuvre	BTP LA FONTAINE	33.875,50
3	Charpente bois	SERTELET Yves	20.889,30
4	Etanchéité - Zinguerie	SOPREMA	8.578,55
5	Menuiseries extérieure PVC - ALU	HAAS menuiseries fermetures	13.572,99
6	Plâtrerie	RUIU SA	34.687,90
7	Chape	MILLER CARRELAGE	1.815,00
8	Installation sanitaire	ACKER SAS	4.821,12
9	Chauffage / Ventilation	MOREL	56.167,50
10	Electricité	EAST AUBRY	36.451,08
11	Menuiseries intérieures bois	PFRIMMER MENUISERIE	38.421,85
12	Carrelage / Faïence	MILLER CARRELAGE	4.814,68
13	Revêtement sol souple	ABRY ARNOLD	2.650,64
14	Peinture intérieure	KERN SARL	15.581,16
15	Serrurerie	REBMEISTER	5.854,00
16	Revêtements de façades	BTP LA FONTAINE	20.768,70
17	Echafaudage	FREGONESE	4.042,50
18	Signalétique	RMG	1.463,00
19	Nettoyage de chantier	ACM	2.400,00

Soit un montant HT de 317.909,11 €.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2021.

RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE INTERACTIVE OUVERTE AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE ALSACE

Le Conseil Municipal

Vu la proposition de la Caisse d'Epargne Alsace

Considérant la date d'échéance au 14 juillet 2021 du crédit de trésorerie de 500.000,00 €

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Décide de renouveler le crédit de trésorerie pour un montant à hauteur de 500.000,00 € auprès de la Caisse d'Epargne Alsace pour une durée d'un an soit jusqu'au 13 juillet 2022 aux conditions communiquées par cet organisme :

Taux d'intérêt : €STR + marge de 0,65 % (€STR du 18/05/2021 : - 0,56%)

Durée : 1 an maximum

Paiement des intérêts : chaque trimestre civil par débit d'office

Frais de dossier : néant

Commission d'engagement : 500 €

Charge le Maire de signer toutes pièces et modalités afférentes à cette affaire.

Monsieur Stéphan LANG quitte la séance pour raison professionnelle et donne procuration à Monsieur le Maire.

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2021

Le Conseil Municipal

Considérant les critères d'attribution des subventions aux associations et les directives de l'Etat

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Approuve l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations suivantes :

ASSOCIATION	Proposition 2021
Ass. Sportives	
As Cross La Claquette	128 €
ASB Schirmeck-La Broque	120 €
Basket Club de la Bruche	168 €
Club féminin de la Vallée de la Bruche	80 €
Club Vosgien	80 €
Club Vosgien Schiltigheim	80 €
Double Dragon Kung Fu Shaolin	160 €
Sport Mécanique de La Broque	80 €
TCVB	184 €

Ass. Culturelles	
Arboriculteurs et récoltants fruits	360 €
Artbre	80 €
Apiculteurs	115 €
Amis de la synagogue	95 €
Boomerang	175 €
Chorale Ste Cécile Vacquenoux	90 €
Chorale protestante LB	80 €
Radio Coyroye Bruche	95 €
Université du Temps Libre	185 €
Veilleurs de Salm	120 €
Ass. Humanitaires et Patriotiques	
Vivre ensemble à La Broque	145 €
Croix Blanche	105 €
Croix Rouge	90 €
Fraternité Chrétienne des malades	135 €
Souvenir Français	220 €
Unacita	180 €
Uniat	205 €
sous-total	3.555 €
Participations	
CLSH MJC Barembach	1.200 €
Le Ptiot	7 700 €
Amis du long séjour	325 €
Amicale Sapeurs Pompiers	1 830 €
sous-total	11.055 €
TOTAL	14.610 €

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2021, compte 6574.

GESTION DU PERSONNEL - REGIME INDEMNITAIRE INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPELEMENTAIRES

Le Maire rappelle que par délibération du 3 décembre 2003, le Conseil Municipal chargeait le Maire de mettre en place le nouveau régime indemnitaire selon les textes en vigueur notamment les Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS).

Considérant que les cadres d'emplois concernées dans les catégories C et B sont limités à l'indice brut 380 de leur rémunération et que les agents dont la rémunération est supérieure à cet indice, ne peuvent prétendre à des indemnités.

Considérant que l'évolution de carrière fait qu'aujourd'hui de nombreux agents sont concernés par cette limite d'indice brut et ne permet pas le paiement d'heures supplémentaires.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré
A l'unanimité

Décide de redéfinir les conditions d'attribution des indemnités horaires pour travaux supplémentaires sans limite d'indice brut pour tous les cadres d'emploi visés par le tableau des effectifs de la Commune.

RYTHMES SCOLAIRES - ORGANISATION RENTREE 2021

Le Maire relate au Conseil Municipal les différentes démarches entreprises suite à la parution du décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 définissant les modalités du retour à l'enseignement sur 4 jours.

Il informe le Conseil Municipal qu'après avoir recueilli :

- l'avis favorable de la majorité des parents d'élèves,
- l'avis des conseils d'écoles des 25 et 27 mai,

une demande de dérogation aux horaires définis par les nouveaux rythmes scolaires a été sollicitée auprès du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Bas-Rhin.

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé du Maire

Et après en avoir délibéré

Entérine la nouvelle organisation de la semaine sur 4 jours comme suit :

La Claquette :

- Ecole maternelle 8h05/11h35 et 13h20/15h50
- Ecole élémentaire : 8h00/11h30 et 13h15/15h45

La Broque :

- Ecole primaire : 8h00/11h30 et 13h15/15h45

Charge le Maire d'en informer l'ensemble des parents d'élèves.

MISE EN PLACE D'UNE PRISE EN CHARGE AUX FRAIS DE NETTOYAGE LORS DE DÉPÔTS SAUVAGES

Le Maire informe le Conseil Municipal d'une augmentation importante des dépôts sauvages de toute nature sur le ban communal. Ces méfaits créent une charge de travail supplémentaire aux agents techniques.

Il propose de mettre ce coût à la charge des contrevenants identifiés selon la procédure de l'état exécutoire avec recouvrement par les services du trésor public et d'adopter un tarif d'enlèvement et de nettoyage des dépôts sauvages commis sur le territoire de la commune. Il précise que ce tarif sera sans préjudice des poursuites pénales qui pourraient être engagées, notamment sur la base des articles R.362-1 et R.635-8 du Code Pénal et 24 de la Loi 75-633 du 15 juillet 1975.

Ainsi, les infractions constatées pourront donner lieu à l'établissement de rapports ou de procès-verbaux de constatations. Tout contrevenant s'expose à une amende prévue par le Code Pénal, en vertu des articles R.610-5, R.632-1, R.635-8 et R.644-2 allant de la 1^{ère} à la 5^{ème} classe selon la nature de la contravention.

Vu la Loi N° 75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2, L.2212-2-1, L.2214-4, L.2224-13 et L.2224-17.

Vu le Code Pénal et notamment ses articles R.632-1, R.633-6, R.635-8 et R.644-2.

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.1311-1, L.1311-2, L.1312-1 et L.1312-2.

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.541-1 à L.541-6.

Considérant que certaines personnes indélicates se débarrassent de leurs ordures ou d'objets divers au lieu d'utiliser les containers prévus à cet effet, les points d'apports volontaires mis à leur disposition ou les déchetteries, portant ainsi atteinte à la salubrité, à l'environnement et à la propreté.

Considérant que pour le respect de l'environnement et pour la propreté des sites, il convient de fixer le prix de l'intervention sur les lieux d'enlèvement d'un dépôt sauvage, de son enlèvement et du nettoyage du site.

Considérant que l'enlèvement, l'élimination de ces dépôts illicites et le nettoyage des lieux ont un coût pour la collectivité.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré
A l'unanimité

Décide de mettre en place un tarif d'enlèvement et de nettoyage des dépôts sauvages commis sur le territoire de la commune

Définit les montants comme suit : forfait 500 €

Précise que ce tarif entrera en vigueur de façon immédiate

Charge le Maire de prendre un arrêté réglementant les dépôts sauvages

Permet au Maire de poursuivre pénalement les contrevenants.

RECONDUCTION DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES - 2021

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré
A l'unanimité

Décide de reconduire le concours des maisons fleuries en 2021

Approuve les différents prix du concours comprenant 4 catégories, à savoir :

- maison avec jardin
- maison avec façade
- ensemble des commerces
- prix unique (Vacquenoux / Fréconrupt)

Fixe les prix comme suit :

- 1er prix dans chaque catégorie : 100 €
- 2ème prix dans chaque catégorie : 70 €
- 3ème prix dans chaque catégorie : 60 €
- Prix unique (Vacquenoux / Fréconrupt) : 100 €

La dépense ainsi créée est prévue au compte 6714 du budget primitif 2021.

SIGNATURE DES PRESENTS

Jean-Bernard PANNEKOECKE

Philippe PFISTER

Patricia CASNER

Alain JANEL

Marc BEILL

Patrick BEIN

Jean-François WOELFFLIN

Evelyne FERRY

Cécile CHARLIER

Patrick BANZET

Pascale MATHIOT

Véronique VAGNER

Diana POPOVA

Stephan LANG

Karima RENAUD

Tessy HAUTIERE

Stéphane HOUTMANN

Stéphane PIR

Floriane PIERSON